

**Intervention de Catherine Edel-Laurent**

Point N° 3 - 016/02/2025

*Acquisition d'une partie de l'emplacement réservé n°46 et approbation du projet d'aménagement d'un parking public courte durée avec arrêt de bus interurbain : protocole d'accord transactionnel*

M. le Maire,  
Chers collègues,

Vous nous soumettez l'approbation d'un protocole d'accord portant sur l'acquisition pour la somme de 400 000 € et une indemnisation complémentaire maximale de 125 000 €, d'une emprise de 6,28 ares comprise dans le périmètre de l'emplacement réservé n° 46 du PLU, sise rue du Gouraud.

Notre groupe s'était abstenu le 14 novembre 2023 au moment de l'adoption de la modification n°5 du PLU par le conseil communautaire ; nous avons en effet exprimé des réserves sur l'inscription de deux emplacements réservés sur l'intégralité de certaines propriétés privées sur-bâties et situées en zone résidentielle UB du PLU, alors que des emprises foncières en zone d'équipements restaient disponibles à proximité de la gare, dans le secteur du parking des Remparts et de sa zone d'extension à l'ouest.

Nous prenons aujourd'hui acte de l'aboutissement des tractations que vous avez menées et conduisent à renoncer à acquérir la totalité de l'emplacement n°46.

Nous accueillons favorablement la perspective de la prise en compte des intérêts privés en vue d'aboutir à la réalisation d'un projet mixte alliant une propriété bâtie à vocation commerciale, un parking de courte durée et la réalisation d'un arrêt pour deux bus interurbains.

Ce dernier aménagement améliorera notablement la sécurité des nombreux lycéens et collégiens qui empruntent le bus pour accéder aux établissements d'enseignement du secteur.

Comme nous l'avons exprimé en commission, notre groupe approuvera cette délibération.